

**REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)**

**MARCHE POUR :**

**Fourniture et mise en service d'un système de sécurité réseau-Pare-feu  
A Bordeaux Sciences Agro**

**Marché passé selon une procédure adaptée de mise en concurrence ouverte**  
En application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1et suivants du code  
de la commande publique

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : LUNDI 28 JUILLET 9H00**

## ARTICLE1. POUVOIR ADJUDICATEUR

### 1.1. DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est : Bordeaux Science Agro, sis 1, cours du Général de Gaulle Cs 40201 33175 Gradignan.

Représentée par sa directrice, madame Sabine BRUN-RAGEUL

### 1.2. TYPE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement Public National à caractère Administratif sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, il forme chaque année environ 600 étudiants qui suivent le cursus Ingénieur Agronome par la voie de la formation initiale sous statut étudiant ou apprenti ou l'un de ces masters co-acrédités avec les universités bordelaises ou les partenaires nationaux ou encore le Mastère spécialisé labellisé CGE.

### 1.3. COMMUNICATION ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les documents constitutifs de la consultation sont disponibles gratuitement sur la plateforme de dématérialisation des marchés de l'Etat-PLACE- La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera **exclusivement de manière électronique**, à partir de la plateforme.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Cependant, il est vivement conseillé aux candidats de s'identifier pour être informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux candidats de prendre les dispositions nécessaires afin de récupérer les informations relatives à la consultation, pendant toute la durée. La responsabilité de Bordeaux Sciences Agro ne saurait être recherchée en cas d'erreur dans la saisie des informations d'identification par les candidats ou en cas de consultation tardive des messages transmis dans le cadre de la procédure.

**Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à adresser leur demande six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit le lundi 28 juillet 2025 à 8h00.**

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement du dossier de réponse par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation-PLACE.

Aucune question ne sera traitée par téléphone, courriel ou courrier.

## ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1. OBJET

Le présent marché concerne l'achat, la livraison, l'installation et la mise en service de matériels et équipements professionnels pour l'aménagement d'une halle technologique dans le bâtiment Médoc de Bordeaux Sciences Agro à Gradignan.

Les équipements objets du marché sont listés dans le cahier des clauses techniques particulières joint dans le dossier de consultation.

## 2.2. LIEUX DE LIVRAISON ET D'EXECUTION

Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle Cs 40201 33175 Gradignan.

## 2.3. VISITES

Pour permettre aux candidats de s'imprégner des lieux concernés par le marché pour formuler leur offre, une visite sera obligatoirement effectuée par les candidats suivant les prescriptions indiquées dans le CCTP cette occasion, chaque candidat devra signer le certificat de visite joint au dossier de la consultation qu'il remettra ensuite à l'appui de son offre. **Ce document est une condition obligatoire pour l'examen d'une offre. Son absence justifiera le rejet de la candidature**

## ARTICLE 3. CADRE JURIDIQUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouvertes de mise en concurrence en application notamment des articles L.2123-et R. 2123-1 et suivant du code de la commande publique. Compte tenu de sa spécificité, le marché n'est pas allotie et prend la forme d'un contrat mono-attributaire.

## ARTICLE 4. VARIANTES – TRANCHES

Aucune variante n'est autorisée.

## ARTICLE 5. DUREE ET PRISE D'EFFET DU MARCHE

Le marché prendra effet à compter de la notification au candidat retenu.

Compte tenu de la programmation des enseignements, les équipements devront être livrés, installées mis en service, et les personnels utilisateurs formés au plus tard 5 semaines après la notification du marché.

## ARTICLE 6. PRIX DU MARCHE PUBLIC

Le marché étant conclu à prix ferme, ce prix sera actualisé si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le soumissionnaire a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations.

L'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations. (Code de la commande publique article R2112-11).

## ARTICLE 7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE

### DOCUMENTS EXIGES AU TITRE DES CANDIDATURES

Chaque candidat ou chaque membre du groupement devra produire les pièces suivantes  
« Candidature » :

#### **A- *Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession***

1) Lettres de candidature : nom, raison sociale, coordonnées, adresse courriel du candidat/membre du groupement le cas échéant, personnes ayant qualité pour engager le candidat. (DC1/DC2)

En cas de groupement, la lettre de candidature doit impérativement permettre l'identification :

- De la composition du groupement avec les coordonnées de chacun des membres du groupement
- Du mandataire, avec le cas échéant son habilitation à signer l'offre du groupement ;
- De la nature du groupement.

**A défaut de ces mentions, le groupement ne pourra être considéré comme valablement constitué et la candidature sera rejetée.**

2) Déclaration sur l'honneur attestant :

- Qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique
- Etre en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

3) Documents justifiant l'absence d'exclusion :

- L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure de passation des marchés publics conformément aux dispositions des articles R.2143-6 à R.2143-12 du code de la commande publique et notamment, le cas échéant les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents mentionnés à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique, ainsi que le prévoit l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique ;
- Un extrait K bis ;
- Une copie des jugements pour les candidats en redressement judiciaire.

***B- Capacité économique et financière***

Le candidat produira toutes pièces permettant d'apprécier ses garanties financières. Le candidat devra obligatoirement produire :

- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires au cours des 3 dernières années ;
- Les candidats de création récente ou de moins de 3 ans peuvent prouver leur capacité économique et financière par tout autre document équivalent (déclaration de banque, etc.).

***C- Capacité technique et professionnelle***

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles et techniques.

**DOCUMENTS EXIGES AU TITRE DES OFFRES**

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « Offre » :

- Un mémoire technique indiquant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Formulaire ATTRI 1 et le devis détaillé du candidat renseigné
- L'attestation de visite dûment signée par l'agent de Bordeaux Sciences Agro

- Les formulaires et DC1 et DC2

## **DEPOT DES OFFRES**

Les dossiers de réponse doivent être transmis en une seule fois, au plus tard le 28 juillet 2025 à 9h00 sur le portail de dématérialisation du profil acheteur –PLACE.

Il appartient au candidat de prendre les mesures nécessaires pour tenir compte des délais de transmission.

Les offres sont transmises sous la seule responsabilité des candidats.

**Les offres transmises en dehors des délais prescrits ne seront pas prises en considération.**

## **COPIE DE SAUVEGARDE**

Conformément à l'article R. 2132-11 et l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou support papier. Cette copie de sauvegarde doit parvenir au Pouvoir Adjudicateur avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature (manuscrite ou électronique).

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

**Copie sauvegarde  
Intitulé du marché  
Nom du candidat  
Mention Ne pas ouvrir**

**Ce pli sera envoyé à l'adresse suivante :**

Bordeaux Sciences Agro, 1 cours du Général de Gaulle CS 4021  
33175 Gradignan

Les copies de sauvegarde peuvent être remises contre récépissé au plus tard aux dates et heures précisées sur la page de garde, au service accueil de Bordeaux Sciences Agro et à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si elles sont envoyées par la Poste, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

## **LANGUE DE REFERENCE**

Les candidatures des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

## **ARTICLE 8. ANALYSE DES OFFRES**

## **VERIFICATION DE LA REGULARITE DES OFFRES ET CONDITIONS D'EREGULARISATION**

Les offres inappropriées, c'est-à-dire qui sont sans rapport avec l'objet du marché parce qu'elles ne sont manifestement pas en mesure, sans modifications substantielles, de répondre aux besoins et aux

exigences de spécifiées dans les documents de la consultation, ou qui ne respectent pas les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation, sont éliminées.

Les offres incomplètes pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une mesure de régularisation à la discrétion du Pouvoir adjudicateur. Il ne s'agit que d'une faculté que Bordeaux Sciences Agro décidera ou non de mettre en œuvre.

Si certains éléments de l'offre du soumissionnaire sont imprécis ou ambigus, Bordeaux Sciences Agro se réserve le droit de demander aux candidats ayant déposé une offre tout complément d'information nécessaire à la compréhension de leur offre.

## **EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le marché sera attribué au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères ci-dessous.

**Valeur technique : 70%**

**Critère prix : 30%**

### **Valeur technique**

La valeur technique de l'offre sera appréciée notamment au regard :

Du respect de la liste des équipements objets du marché, détaillée dans l'annexe du CCTP,

De l'efficacité énergétique des équipements attestée par écolabels, étiquettes énergie...

Des actions conduites dans le cadre de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise

De la contribution de l'entreprise à la limitation des Gaz à Effet de Serre-GES-

Du délai de livraison et de mise en service des équipements.

Du délai d'intervention en cas de défaillance d'un matériel (voir CCTP).

Dossier technique : descriptif et fiches de vie des équipements.

Présentation de références pour des prestations équivalentes ayant eu lieu dans les trois dernières années.

### **Critère Prix**

Le critère du prix sera jugé à partir du prix indiqué dans le Bordereau de Prix Unitaire selon la formule : pondération X [Prix le plus bas / prix du candidat].

## **ARTICLE 9 LITIGES**

En cas de désaccord, le tribunal administratif de Bordeaux pourra être saisi.

### **Tribunal Administratif de Bordeaux**

9, rue Tastet

33000 Bordeaux

Tél. 05 56 99 38 00

Fax. 01 47 24 3161